

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2024

OUVERTURE DE SÉANCE : 19 HEURES 00

PRÉSIDENT : M. Christian GALLÉ

PRÉSENTS : Mmes : Marinette BRELIÈRE, Marie-Christine BABARIT, Sophie NOÉ, Sylvie NAULIN ; MM Léonard CHANCELLE, Grégoire CHESNEAU, Didier LE ROUZIC, Alexandre SAINT PAUL, Kévin DASSONVILLE, Patrice CHESNEAU

ABSENTE : Madame Anaïs DASSONVILLE

EXCUSE AYANT DONNE PROCURATION : Monsieur Patrick BECK donne procuration à Mme Marie Christine BABARIT

EXCUSES :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Alexandre SAINT PAUL

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 13 MAI 2024

INTERVENTION Mme TUBIANA et M. VERCRUYSE de l'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE (AFP)

Madame Sophie TUBIANA, présidente du Parc National Régional Loire Anjou Touraine et Monsieur Rémy VEYRCRUISSE animateur Association foncière pastorale Bords de Loire en Saumurois (AFP) sont venus présenter au Conseil le fonctionnement de l'Association.

L'association foncière pastorale (AFP) « Bords de Loire en Saumurois » a été créée en mai 2022. Son objet est la mise en valeur pastorale des terrains de bord de Loire entre Saumur et Montsoreau.

Cette forme d'association permet de répondre en partie au problème de morcellement foncier, car l'AFP peut se substituer aux multiples propriétaires pour l'établissement de conventions de pâturage avec des éleveurs. Actuellement on compte seulement 10 à 20% de parcelles dédiées aux prairies, les autres sont encore toutes boisées. L'association ne souhaite pas que toutes les parcelles soient mises en prairies mais essayer d'en ouvrir de nouvelles afin que des éleveurs viennent les exploiter.

L'association est un Etablissement Public constituée de propriétaires, elle peut entreprendre différents travaux tels que le débroussaillage, la pose de clôture.

Les terrains déjà entretenus par les propriétaires ne sont pas remis en cause et ils pourront continuer à les entretenir comme ils le font à l'heure actuelle.

L'association Foncière Pastorale compte 830 parcelles soit environ 40 hectares avec 435 propriétaires. L'AFP a fait le choix de ne pas mettre en place une adhésion auprès des propriétaires, la gestion administrative aurait été trop lourde (création des avis de sommes à payer, relance...)

L'association a plutôt fait le souhait de solliciter des subventions auprès des Communes, de la CASVL, du département, de la région mais également de l'Etat.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2024

Madame Marie Christine BABARIT demande si cette subvention sera demandée chaque année. Madame TUBIANA répond qu'effectivement une aide sera demandée annuellement. Au fur à mesure des travaux engagés, elle pourra varier.

Madame BABARIT demande sur combien d'années – Madame TUBIANA répond que pour le moment l'AFP n'a pas encore de vision sur du long terme.

Monsieur Patrice CHESNEAU demande si des projets ont déjà vu le jour. Monsieur VEYRCRUISSE informe que la Commune de PARNAY sera le 1^{er} projet de l'AFP. Un ensemble de parcelles comprenant environ 15 propriétaires va être ouverte et remise en pâturage. Cela coûtera environ 21 000€ en investissement et 6000€ en fonctionnement. L'AFP sera accompagnée de la Chambre de l'Agriculture pour ce projet.

Monsieur Léonard CHANCELLE demande à qui sera reversé le fermage, une fois la parcelle mise en pâturage. Monsieur VEYRCRUISSE répond que le fermage sera reversé à l'AFP si cette dernière a investi pour effectuer les travaux de remise en prairie.

1. DÉLIBÉRATION : Subvention Association Foncière Pastorale (AFP)

Suite à l'intervention de Madame TUBIANA et Monsieur VEYCRUISSE, Monsieur le Maire demande au Conseil s'il souhaite octroyer la subvention à l'Association Foncière Pastorale Bords de Loire en Saumurois pour un montant de 3 424€.

	Montant sollicité		
	Fonctionnement	Investissement	Total
Saumur	4 072€	809€	4 881€
Souzay-Champigny	317€	63€	380€
Parnay	2 405€	478€	2 883€
Turquant	2 857€	567€	3 424€
Montsoreau	1 028€	204€	1 232€
TOTAL	10 679€	2 121€	12 800€

Monsieur Léonard CHANCELLE n'est pas en accord avec le fonctionnement de cette Association, imposée par le Préfet. Il trouve anormal que le fermage soit reversé à l'association et non au propriétaire. Monsieur CHANCELLE ne pense pas que ce sera des éleveurs de la Côte Saumuroise qui viendront exploiter les prairies car on n'en compte pas beaucoup dans le Saumurois.

Monsieur CHANCELLE explique que si jamais l'Association ne fonctionne pas ce sont les propriétaires qui payeront les dettes.

Madame Marie-Christine BABARIT demande si sur le Budget Communal il a été prévu une ligne pour le paiement de cette subvention-Monsieur le Maire répond que non

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2024

Monsieur le Maire, étant Président de l'AFP Bord de Loire en Saumurois, ne prendra pas part au vote de cette demande.

Après vote et délibération à main levée, le Conseil Municipal, décide à la majorité de ne pas octroyer la demande de subvention de l'Association Foncière Pastorale » d'un montant de 3 434€.

Votants : 11

Pour : 2

Contre : 7

Abstention : 2

2. DÉLIBÉRATION : Subvention Association « Les Marchés Flottants Ligériens »

L'association « Les Marchés Flottants Ligériens », La Communauté de Communes Saumur Val de Loire Agglomération et la SPL Saumur Val de Loire Tourisme s'unissent afin d'organiser la deuxième édition du Saumur Loire Festival. Un événement biennal mettant en valeur les bateaux traditionnels de la Loire.

L'association, représentée par une petite équipe de bénévoles, œuvre depuis quelques mois afin d'organiser cet événement et tente de trouver des fonds privés et publics, en sus des différentes subventions sollicitées.

Cette année pour assurer le succès continu de ce festival, l'Association sollicite un soutien financier des communes ligériennes qui seront traversées par les bateaux lors de leur remontée ou descente de la Loire jusqu'à Saumur. Une contribution à hauteur de 500€ est donc sollicité afin de couvrir une partie des frais liés à l'organisation de cet événement d'envergure.

Après vote et délibération à main levée, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de ne pas octroyer la demande de subvention de l'Association « Les Marchés Flottants Ligériens » d'un montant de 500€.

Votants : 12

Pour : 0

Contre : 12

Abstention : 0

3. DÉLIBÉRATION : Demande acquisition terrain Bois d'Orties

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu par M. BREUIL et Mme VEIRY, jeune couple étant sur le point d'acquérir des vignes sur la Commune et souhaitant acheter un terrain afin d'y construire le siège de leur exploitation constituée d'un chai, un hangar à matériel, des bureaux pour le personnel ainsi qu'une salle de dégustation pour accueillir les futurs visiteurs.

Monsieur le Maire leur a proposé des terrains au niveau de la Zone du Bois d'Ortie, ils semblent intéressés par ce secteur.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil, l'accord pour proposer à la vente ces différents terrains.

Après délibération et vote à main levée, le Conseil Municipal, donne son accord pour proposer à la vente les terrains situés aux Bois d'Orties.

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

4. DÉLIBÉRATION : Demande acquisition cave Communale – Impasse de la Mairie

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2024

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu par M. et Mme BECK souhaitant se porter acquéreurs de la parcelle A478 appartenant à la Commune, cette dernière est entièrement insérée dans leur propriété. Cette acquisition leur permettrait de limiter l'accès à leur domicile.

Deux estimations ont été faites pour ce bien s'élevant entre 1800€ et 2000€.

Monsieur Patrick BECK 2^{ème} adjoint, étant absent ne prendra pas part ni au débat ni au vote pour cette délibération

Après délibération et vote à main levée, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'accepter cette vente pour un montant de 2000€ et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y afférents.

Votants : 11

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 3

5. DÉLIBÉRATION : Demande de location d'une partie d'un terrain Communal

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de M. et Mme DEVAUD habitants de la Commune souhaitant louer une petite partie du terrain des ateliers communaux, jouxtant leur propriété, pour y stocker du bois.

Monsieur le Maire s'est déplacé sur les lieux afin de voir avec M. et Mme DEVAUD leur souhait exact. Il leur a été proposé de louer 150m² de terrain derrière les ateliers communaux.

Monsieur Alexandre SAINT PAUL informe qu'il est important que le bois soit bien stocké à 10 mètres de tous bâtiments.

Monsieur Kévin DASSONVILLE demande à ce qu'une clôture soit mise en place afin de sécuriser les lieux et que personne ne puisse accéder à l'autre partie où est stocké le matériel communal.

Monsieur le Maire informe qu'une convention sera faite et la pose de clôture par les locataires sera intégrée dans ce document.

Monsieur le Maire propose un montant de loyer annuel de 50€

Après délibération et vote à main levée, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'accepter la location de 150m² de terrain communal à M. et Mme DEVAUD pour un montant annuel de 50€

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

6. DÉLIBÉRATION : DIA - Droit de préemption parcelles B305-B306

Monsieur le Maire demande au Conseil si la Commune souhaite préempter les biens situés B305 et B306

- Propriété cadastrée section B305 – Rue des Martyrs, sis à Turquant, d'une superficie de 500m² ce bien est classé en zone U (UA) au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)
- Propriété cadastrée section B306 – 42 rue des Martyrs, sis à Turquant, d'une superficie de 267m² ce bien est classé en zone U (UA) au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2024

Après délibération et vote à main levée, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente de ces biens.

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

7. DÉLIBÉRATION : DIA - Droit de préemption parcelles B605-B631-B783

Monsieur le Maire demande au Conseil si la Commune souhaite préempter les biens situés B605, B631 et B783

- Propriété cadastrée section B605 – 5 rue de la Bédaudière, sis à Turquant, d'une superficie de 301m² ce bien est classé en zone U (UA) au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)
- Propriété cadastrée section B631 – rue des Martyrs, sis à Turquant, d'une superficie de 424m² ce bien est classé en zone U (UA) au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)
- Propriété cadastrée section B783 – rue des Martyrs, sis à Turquant, d'une superficie de 566m² ce bien est classé en zone U (UA) au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Après délibération et vote à main levée, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente de ces biens.

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Christian GALLE :

- Informe qu'il a rencontré l'entreprise JUSTEAU pour les travaux de voirie rue des Martyrs. L'entreprise interviendra à partir du 8 juillet pour une durée d'une semaine.
- Informe qu'une réunion est prévue jeudi 20 juin pour l'organisation de la prochaine édition de l'Anjou Vélo Vintage et également d'échanger sur le passage dans la Commune au Château de la Fessardière. Les élections étant prévues le même jour il faudra revoir le sens de circulation.
- Informe qu'une réunion avec la Commission Animation a lieu jeudi 20 juin afin d'échanger sur la manifestation du 12 juillet prochain.
- Demande si les membres du Conseil pourront être présents lors de la tenue des bureaux de votes le 30 juin et 7 juillet prochain. La secrétaire de Mairie enverra les deux tableaux dès demain pour que les conseillers puissent mettre leur disponibilité

Madame Marie Christine BABARIT :

- Demande si les membres du Conseil pourront être présents lors de la manifestation du 12 juillet prochain afin d'assurer la sécurité autour du feu d'artifice

Monsieur Kévin DASSONVILLE :

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2024

- Demande la date de commencement de travaux de l'entrée du Bourg de Turquant. Monsieur le Maire répond que pour le moment il n'y a pas de date programmée car les chiffrages reçus des différentes entreprises sont trop élevés. Un nouvel appel d'offres va être lancé à la rentrée.
- Demande ce qui peut être mis en place pour éviter les inondations dans l'église lors des fortes pluies. Monsieur le Maire répond que dans le projet prévu de l'entrée du bourg, une réfection de la voirie sera faite afin d'améliorer l'écoulement des eaux pluviales au niveau de la place de l'église

Monsieur Léonard CHANCELLE :

- Signale une formation de trou à l'entrée du chemin des Frémonclairs

Madame Marinette BRELIÈRE :

- Informe qu'elle a rencontré ce matin Monsieur Marco Pillitteri, directeur artistique d'un grand projet de bateau-scène, en itinérance sur la Loire et qui passera par Turquant par les eaux et sur terre avec un spectacle flottant mais aussi sur remorque. Ce spectacle tout public s'appelle « Le son des voiles ». Le coût s'élève à 2500€ qui pourrait éventuellement être financé par la DRAC ou d'autres organismes.
- Informe qu'un stagiaire viendra aider les agents communaux d'ici quelques semaines.
- Monsieur Gaylord VENNEVIER, agent communal, se propose d'emmener ses moutons au niveau du terrain à côté des ateliers afin qu'ils nettoient les lieux des herbes hautes.

CLÔTURE DE SÉANCE : 21h00

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL : le lundi 15 juillet 2024

Marie-Christine BABARIT

Patrick BECK
Donne procuration à Madame Marie-Christine BABARIT

Marinette BRELIÈRE

Léonard CHANCELLE

Patrice CHESNEAU

Anaïs DASSONVILLE
Absente

Kévin DASSONVILLE

Alexandre SAINT PAUL

Christian GALLÉ

Grégoire REBEILLEAU

Didier LE ROUZIC

Sylvie NAULIN

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2024

Sophie NOÉ